



**ARRÊTE DU MAIRE**  
**COMMUNE de BORT LES ORGUES**

Arrêté N° MA-ARE-2020-117

BORT-LES-ORGUES, 30 octobre 2020

**OBJET: ARRETE PRONONCANT LA FERMETURE DES BATIMENTS PUBLICS MUNICIPAUX.**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la déclaration du Président de la République en date du 28 Octobre 2020 relative aux mesures de préventions et de précautions nécessaires afin d'endiguer la progression du Covid 19 à la population,

Considérant les mesures adoptées au niveau national,

Considérant les pouvoirs de police du Maire en matière de sécurité et de salubrité publique,

**ARRETE**

**Article 1 :** Les bâtiments publics municipaux recevant du public ci-dessous nommés seront **FERMES** jusqu'à nouvel ordre en application du principe de précaution en vu de l'endigement de la progression du Covid 19 à la population.

**Article 2 :** La réouverture des locaux au public ne pourra intervenir que lorsque les conditions de sécurité relatives aux risques sanitaires seront réunies.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera affiché en mairie et apposé sur **TOUS** les bâtiments concernés. Une copie sera transmise au Préfet ainsi qu'au commandant de la brigade de Gendarmerie.

- Piscine
- Bibliothèque
- Espace co-working
- Gymnase
- Salle Polyvalente Jean Moulin
- Salle Polyvalente La Plantade
- Grand Hall
- Salle des Bains Douches
- Cinéma
- Centre Culturel Roger Guillard
- Stades (Pré Mongeal et Verninières)
- Château de Val

Publication par voie d'affichage

le 30 octobre 2020

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, M. Eric ZIOLO

